

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

#### Arrêté du 24 février 2020 modifiant l'arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de l'Esame di Stato

NOR : MENE2005608A

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu l'accord du 24 février 2009 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne ;

Vu le protocole additionnel complémentaire à l'accord du 24 février 2009 du 6 mai 2016 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'organisation et aux volumes horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 portant organisation et volumes horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique, séries « sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) », « sciences et technologies de laboratoire (STL) », « sciences et technologies de design et des arts appliqués (STD2A) », « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) », « sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) », « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) », « sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) » ;

Vu l'arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de l'Esame di Stato ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 23 janvier 2020,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le texte de l'annexe II de l'arrêté du 5 juin 2019 susvisé est remplacé par le texte suivant :

« Les enseignements de spécialité du diplôme du baccalauréat décernés aux candidats italiens seront déterminés conformément au tableau suivant :

Série du système éducatif italien suivie par l'élève	Equivalence des enseignements de spécialité
Liceo classico	Enseignement obligatoire : Littérature et Langues et cultures de l'Antiquité Un autre enseignement de spécialité au choix
Liceo linguistico	Enseignement obligatoire : Langues, littératures et cultures étrangères et régionales Un autre enseignement de spécialité au choix
Liceo scientifico	Enseignement obligatoire : Mathématiques ou Physique-chimie ou Sciences de la vie et de la Terre Un autre enseignement de spécialité au choix
Liceo scienze umane-opzione economico sociale	Enseignement obligatoire : Sciences économiques et sociales ou Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ou Humanités, littérature et philosophie Un autre enseignement de spécialité au choix

Série du système éducatif italien suivie par l'élève	Equivalence de la série du baccalauréat technologique français
Istituto tecnico economico-amministrazione, finanza e marketing	Baccalauréat série sciences et technologies du management et de la gestion
Istituto tecnico economico per il turismo	

La série de l'Esame di Stato décerné aux candidats français sera déterminée conformément au tableau suivant :

Enseignements de spécialité suivis par l'élève	Equivalence de la Série du système éducatif italien
Enseignement obligatoire : Sciences économiques et sociales ou Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ou Humanités, littérature et philosophie Un autre enseignement de spécialité au choix	Liceo scienze umane-opzione economico sociale
Enseignements obligatoires : enseignement de spécialité Littérature et Langues et cultures de l'Antiquité : latin et enseignement optionnel Langues et cultures de l'Antiquité : grec ou enseignement de spécialité Littérature et Langues et cultures de l'Antiquité : grec et enseignement optionnel Langues et cultures de l'Antiquité : latin Un autre enseignement de spécialité au choix	Liceo classico
Enseignement obligatoire : Langues, littératures et cultures étrangères et régionales Un autre enseignement de spécialité au choix	Liceo linguistico
Enseignement obligatoire : Mathématiques ou Physique-chimie ou Sciences de la vie et de la Terre Un autre enseignement de spécialité au choix	Liceo scientifico
Série du système éducatif français suivie par l'élève	Equivalence de la Série du baccalauréat technologique italien
Baccalauréat série sciences et technologies du management et de la gestion	Istituto tecnico economico-amministrazione, finanza e marketing
	Istituto tecnico economico per il turismo

».

**Art. 2.** – Le présent arrêté est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

**Art. 3.** – Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général  
de l'enseignement scolaire,*  
E. GEFFRAY